



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE PRESSE COMMUN  
CONFÉDÉRATION ET FNIC\***

## **Pénurie de pétrole : la grève des travailleurs des industries pétrolières pèse aussi sur la chaîne d'approvisionnement**

Les derniers mois ont été particulièrement fastes pour l'industrie pétrolière qui a engendré des milliards d'euros de bénéfices et redistribué des milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires.

Dans le même temps, alors que l'inflation explose et qu'aucun accord n'a été signé dans la branche depuis 6 ans, le patronat n'a ouvert des négociations que sous la pression des organisations syndicales. Pour combler le passif cumulé sur les salaires minima, c'est au moins à une hausse de 12,6% que le patronat devrait concéder. Loin de là, un accord salarial octroyant une hausse de 4 % a été signé en douce le 3 octobre, sans que la CGT n'ait été conviée à la réunion de négociation.

Les salariés du secteur sont mobilisés et déterminés à obtenir des augmentations de salaires sur la base des besoins des travailleurs et de l'inflation et non en fonction des profits sans limite pour les actionnaires. Les raffineries ExxonMobil sont en grève depuis le 20 septembre, les sites Total depuis le 27 septembre. La grève se poursuit sans faiblir sur les sites de Notre-Dame de Gravenchon, Fos-sur-Mer, Gonfreville-L'Orcher, où les raffineries sont à l'arrêt, ainsi que La Mède, Flandres, Feyzin, Grandpuits où il n'y a aucune sortie de produits ou bien des expéditions très dégradées.

Cette situation conduit à des ruptures de carburants dans des stations de plus en plus nombreuses sur le territoire. Certes, la ristourne de 0.20 cts a conduit dans les premiers jours à une situation de pénurie mais, aujourd'hui, c'est l'action collective des travailleurs qui joue sur les chaînes d'approvisionnement !

La CGT considère que les négociations salariales sont loin d'être terminées. Dans les industries pétrolières comme ailleurs, le patronat doit entendre les revendications de ceux qui créent les richesses. La CGT porte la revendication de l'augmentation automatique des minima de branche dès lors que le Smic augmente et l'ouverture immédiate de négociations salariales. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités immédiatement et garantir la loyauté de la négociation collective !

Montreuil, le 5 octobre 2022

\*Fédération nationale des Industries chimiques